FA SPP-PATS | CGT des SDIS | SNSPP-PATS | SUD SDIS | FO-SIS | UNSA-SDIS | SPASDIS-CFTC | CFDT SDIS

Paris, le 28 novembre 2026

L'intersyndicale des agents des SIS
À
Monsieur Laurent Nuñez
Ministre de l'Intérieur

Objet : Reconduction du mouvement de grève

Monsieur le Ministre,

Depuis le 13 août 2026, les sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et technique des SIS sont engagés dans une mobilisation sans précédent pour obtenir de l'Etat des réponses aux attentes d'une Sécurité Civile en situation de crise.

Malgré la mobilisation Parisienne de **plusieurs milliers** d'agents du 27 au 29 septembre, un **désaccord unanime** avec la seule proposition budgétaire et l'**insuffisance criante** du projet de loi de modernisation de la Sécurité Civile et, vous continuez à ne pas entendre la **colère légitime** de l'ensemble des acteurs des SIS, à commencer par celles et ceux que nous représentons.

Aussi, et conformément aux dispositions des articles L. 2512-1 et suivants du Code du travail applicables à la fonction publique, nous sommes contraints de déposer un nouveau préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels des SIS, quels que soient leur statut, leur filière, leur cadre d'emplois ou leur grade.

Cette reconduction du mouvement de grève couvre les journées des 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 2026, 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2027, 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 février 2027, et ce de 0h00 à 23h59.

Il vise à obtenir la signature d'un protocole d'accord sur la résolution des demandes suivantes :

- Un projet de loi de modernisation de la Sécurité Civile qui prenne véritablement en compte **les constats établis** lors du Beauvau ;
- **Une ou des solutions de refinancement** des Services d'Incendie et de Secours leur permettant de répondre aux besoins exprimés en termes de recrutements et d'équipements ;
- La relance **immédiate** des travaux sur la réforme de la filière SPP avec l'établissement d'un **calendrier** et d'un **budget associé** à ce dossier ;
- La **reconnaissance pleine et entière** des métiers atypiques des personnels administratifs, techniques et spécialisés des SIS, indispensables au fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours ;
- Une accélération des travaux de l'observatoire sur la santé des agents des SIS afin d'obtenir la reconnaissance de **l'exposition aux agents toxiques et cancérogènes** et la prise en charge de **l'usure physique** et **psychique** liée aux missions. Des négociations doivent également s'ouvrir sans délai sur **les enjeux de fin de carrière** et de retraite, afin d'apporter des réponses viables pour prévenir l'usure des agents.
- **Et enfin, l'ouverture sans délais de discussions sur la question du pouvoir d'achat des agents des SIS, en particulier l'indemnité de feu, l'arrêt de la surcotisation et le régime indemnitaire des PATS.**

Nous appelons à toute forme de mobilisation, y compris la cessation du travail et restons disponibles afin d'engager un dialogue sur les revendications formulées ci dessus.

Dans l'attente d'une rencontre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

L'intersyndicale des agents des Services d'Incendie et de Secours